



LIGUE RHÔNE-ALPES DE FOOTBALL

S.A.G N°13.644

237, RUE LÉON BLUM | 69628 VILLEURBANNE CEDEX

TÉL : 04 72 15 30 30 | FAX : 04 72 37 67 91

<http://rhone-alpes.fff.fr> — ligue@rhone-alpes.fff.fr



A l'attention de tous les clubs

Réf. : NG/LICENCES

Villeurbanne, le 11/06/2014

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Suite à l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 31 mai dernier, certaines modifications réglementaires sont intervenues en matière de notification des sanctions. Ainsi, la notification des sanctions inférieures ou égales à 4 matchs de suspension ferme par affichage Internet est remplacée par une notification sur l'espace personnel du licencié (appelé "Mon Compte F.F.F."), qui est accessible gratuitement depuis le site Internet officiel de la F.F.F., des Ligues et des Districts (étant précisé que ce Compte F.F.F. n'est pas uniquement dédié à la notification des sanctions mais présente d'autres fonctionnalités).

De cette manière chaque licencié disposera d'un espace personnel dédié sur lequel il aura la possibilité de consulter ses sanctions disciplinaires.

Pour pouvoir créer son Compte F.F.F., le licencié devra obligatoirement disposer d'un code d'activation **qui lui sera délivré par email**.

Nous vous demandons donc :

- de vous assurer que vos licenciés renseignent bien leur email sur le bordereau de demande de licence,
- **de retranscrire impérativement cet email lorsque vous saisirez les demandes de licence sur FOOTCLUBS.**

Pour votre club, rien ne change, **la consultation des sanctions de vos licenciés et de ceux de vos adversaires se fera toujours via FOOTCLUBS.** Nous attirons cependant votre attention sur le fait que plus aucune sanction disciplinaire n'apparaîtra sur la partie publique des sites officiels de la F.F.F., des Ligues et des Districts.

Cette modification résulte de l'expérience de différents contentieux mais également **d'un souci de sécurisation de nos procédures et d'une position très stricte de la C.N.I.L.**

Toutefois, si le demandeur de la licence n'indique pas son adresse électronique, le code d'activation de son Compte F.F.F. lui sera communiqué sur le volet détachable de sa licence, qui devra lui être remis par son club (remis à son représentant légal si le licencié est mineur).

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente,

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées

Le Président

B. BARBET